



## Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée

125 | 2009

Les mosquées. Espaces, institutions et pratiques

---

### La mosquée de Paris. Construire l'islam français et l'islam en France, 1926-1947

*The Paris Mosque: building French Islam and Islam in France, 1926-1947*

Naomi Davidson

---



#### Édition électronique

URL : <http://remmm.revues.org/6246>

DOI : [10.4000/remmm.6246](https://doi.org/10.4000/remmm.6246)

ISSN : 2105-2271

#### Éditeur

Publications de l'Université de Provence

#### Édition imprimée

Date de publication : 2 juillet 2009

Pagination : 197-215

ISBN : 978-2-85399-737-9

ISSN : 0997-1327

Ce document vous est offert par New York University Libraries



#### Référence électronique

Naomi Davidson, « La mosquée de Paris. Construire l'islam français et l'islam en France, 1926-1947 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 125 | juillet 2009, mis en ligne le 05 janvier 2012, consulté le 19 août 2017. URL : <http://remmm.revues.org/6246> ; DOI : [10.4000/remmm.6246](https://doi.org/10.4000/remmm.6246)

---



Les contenus de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Naomi Davidson \*

## *La mosquée de Paris. Construire l'islam français et l'islam en France, 1926-1947*

**Résumé.** La mosquée de Paris et l'Institut musulman ont d'abord été conçus comme un geste pour commémorer les sacrifices des soldats coloniaux, ils allaient être construits dans l'ombre des Invalides. Mais, quelques années plus tard, c'est en plein Quartier latin que la mosquée, temple à « l'islam français », prenait place. En effet, la mosquée a été imaginée comme incarnation de cette vision d'un islam mêlant les civilisations française et musulmane. « L'islam français » inscrit dans le modèle laïc et républicain, est utilisé comme moyen pour administrer et surveiller la population nord africaine de Paris des années 1920 et 1930. Le fait d'utiliser l'islam français comme agent intermédiaire signalait l'impossibilité aux yeux de l'État français de voir les musulmans devenir laïcs eux-mêmes.

En examinant la construction de la mosquée de Paris et des mosquées et autres sites religieux musulmans de la province des années 1940, on s'aperçoit que le corps même des bâtiments ainsi que son style architectural et décoratif servent à définir les contours souhaitables d'un islam français et un islam en France. Pendant cette période, la mosquée de Paris et les lieux de culte provinciaux ont servi de terrain sur lequel les administrations françaises des deux côtés de la Méditerranée ont essayé de construire des visions assez différentes de la religion et des pratiques musulmanes en métropole; et d'élaborer un appareil bureaucratique pour encadrer l'expression de l'islam en France. La tension entre l'islam français du site parisien et l'islam en France de certains sites en province est visible non seulement dans les discours et les débats qui ont entouré leur création, mais également dans les sites eux-mêmes. En métropole, comme j'espère le démontrer, la mosquée est le symbole par excellence utilisé pour essayer de définir l'islam, quelle que soit cette vision.

**Mots clés:** mosquée de Paris, islam de France, architecture religieuse.

---

\* Université d'Ottawa, département d'Histoire.



**Abstract.** *The Paris Mosque: building French Islam and Islam in France, 1926-1947*

The Paris Mosque and the Islamic Institute projects were initially conceived to honor the sacrifices of North African soldiers and intended for construction in the shadow of the Invalides. A few years later however, the mosque – a temple to ‘French Islam’ rather than a memorial – was erected in the heart of the Latin Quarter. Indeed, the Mosque was thought to be the embodiment of a vision of Islam which would combine French and Muslim civilizations. “French Islam” based on a secular and republican model, was used as a means to manage and monitor the North African population in Paris in the 1920s and 1930s. The fact that French Islam was used as an intermediary made it obvious that French authorities could not imagine the possibility of Muslim secularity.

In examining the construction of the Paris Mosque as well as mosques and other provincial Muslim religious sites in the 1940s, we see that the buildings themselves as well as their architectural and decorative styles helped to define the contours of French Islam and of Islam in France. During this period, the Paris Mosque as well as the provincial sites became the ground on which French administrations on both sides of the Mediterranean tried to construct different visions of metropolitan Muslim religion and practices while organizing a bureaucratic mechanism for the expression of Islam in France. The tension between the “French Islam” of the Parisian site and the “Islam in France” of certain provincial sites was evident not only in the speeches and debates that surrounded their creation, but also in the sites themselves. In metropolitan France, as I demonstrate, the mosque has been the symbol par excellence for defining the many different visions of Islam.

**Keywords:** mosque of Paris, islam in France, religious architecture.

## Des islams en métropole : la mosquée, à Paris et en province

À la cérémonie d’orientation de la mosquée de Paris et de son Institut Musulman, le 1er mars 1922, le Préfet de la Seine, a fait l’éloge du mariage des civilisations musulmanes et françaises que ce site incarnait :

[Les Musulmans] sentiront [ici] que la France et Paris les accueillent, non comme des étrangers, mais comme des amis estimés, comme des frères.

C’est pourquoi nous voulons que les Musulmans retrouvent ici les formes qui, dans leur pays natal, ont enchanté leurs yeux, les images de leur civilisation millénaire, pleine d’éclat et de mystère, ardente et grave, brillante et recueillie, et qui nous apparaît à distance comme un fruit précieux, comme un des plus beaux bijoux du monde.

...Que la pensée et la beauté musulmanes, loin de perdre leur lustre sur un sol emprunté, développent, au contact de la France, la féconde originalité de leur propre génie ! Ce sera la plus magnifique récompense de l’acte mémorable que, fièrement, nous célébrons aujourd’hui à Paris. »<sup>1</sup>

---

1 Discours de M. Autrand, préfet de la Seine, lors de l’orientation de la mosquée de Paris. Cité in René Weiss, *Réception à l’Hôtel de Ville de Sa Majesté Moulay Youssef, Sultan du Maroc, et Inauguration de l’Institut Musulman et de la Mosquée* (Paris: Imprimerie Nationale, 1927).

La mosquée de Paris et son Institut Musulman, d'abord conçus comme un geste pour commémorer les sacrifices des soldats indigènes lors de la Première Guerre Mondiale, allaient être construits dans l'ombre des Invalides. Pourtant, quelques années plus tard, ce complexe prenait place en plein Quartier Latin, en devenant moins une tombe qu'un temple à ce que j'appelle « l'islam français ». Cette vision de l'islam était inscrite dans le modèle laïc et républicain et était utilisée comme moyen pour administrer et surveiller la population nord-africaine de Paris des années 1920 et 1930. Cependant, le fait que les populations musulmanes soient assimilées à leur identité religieuse signalait qu'aux yeux de l'État français, il y avait une impossibilité à ce que les musulmans deviennent laïcs<sup>2</sup>. L'aménagement de l'espace de la mosquée et de son Institut était au centre de la création de cet islam. Le souhait de ses fondateurs était que l'architecture et les choix esthétiques faits par ses architectes aident à diffuser cette vision particulière de l'islam dans Paris, en France et dans l'empire colonial français (voire dans l'ensemble du monde musulman). La tension entre l'emplacement de la mosquée dans le v<sup>e</sup> arrondissement, au cœur du Paris intellectuel et son style « hispano-mauresque » ou, comme l'avait décrit un de ses architectes, son « plus pur style arabe » montrait clairement l'écart entre son rôle comme haut lieu de culture laïque française et site religieux traditionnel incompatible avec la modernité. Qui plus est, ni la mosquée ni son Institut n'étaient fréquentés par la plupart des ouvriers musulmans qui habitaient Paris à l'époque. Ils étaient plutôt des lieux d'intérêt touristique non seulement pour des Parisiens « indigénophiles » mais aussi pour l'élite musulmane de passage à Paris. L'espace de ce site « religieux » a été utilisé pour définir l'islam français, ce qui faisait de la mosquée plus qu'un « simple » espace sacré.

La mosquée de Paris est rapidement devenue le centre d'un axe de sites musulmans dans la plupart des grandes villes provinciales. À peine vingt ans après sa création, le site de la capitale se retrouvait avec plusieurs mosquées, salles de prière, cimetières et autres sites religieux musulmans sous sa tutelle. L'immigration de l'Afrique du Nord, surtout de l'Algérie, a augmenté; cette nouvelle population s'est installée non seulement en région parisienne mais aussi dans les Bouches-du-Rhône, la région lyonnaise, le Nord et la Moselle. La croissance de la population maghrébine en métropole et les événements politiques en Afrique du Nord pendant les années 1940 ont convaincu les administrations nationales, locales et coloniales qu'il fallait investir dans des lieux de culte dans les centres provinciaux et créer les structures administratives propices à la gestion de l'exercice du culte musulman en métropole. À la différence de la mosquée de Paris, ces sites provinciaux avaient souvent une architecture plutôt sobre et se trouvaient dans des quartiers habités par

---

2 Pour une version plus élaborée de cette hypothèse, voir mon article "Accessible to all Muslims and the Parisian Public: The Mosquée de Paris and French Islam in the Capital." *Thresholds* 32 (September 2006): 12-17. Il est extrait du premier chapitre de ma thèse, en département d'histoire à l'Université de Chicago, qui s'intitule *Becoming Secular? Making Islam French, 1916-1982*. Ce texte est basé sur mon troisième chapitre. La recherche pour ce chapitre a été possible grâce au soutien du German Marshall Fund et du Social Science Research Council. Je tiens aussi à remercier Raberh Achi et Sébastien Greppo pour leur aide à la préparation de ce texte.



leurs populations musulmanes, en dehors du centre ville. Les hommes politiques locaux ne venaient que rarement pour fêter les événements du calendrier musulman, au contraire de la mosquée de Paris. Il est intéressant à noter que les deux mosquées dont les plans architecturaux rivalisaient avec ceux du site parisien, celles de Nice et de Vichy, n'ont pas été construites. En prenant l'exemple des sites musulmans modestes proposés à Saint-Étienne et à Marseille, je montrerai comment ces sites créaient un islam en France qui n'avait que peu de choses en commun avec l'islam français de la mosquée de Paris. Leur architecture et emplacement urbain, comme ceux de leur institution-mère, exprimaient l'orientation socioreligieuse de ces sites musulmans. Les traces archivistiques de ces sites provinciaux sont moins riches que ceux de la mosquée de Paris, mais il est néanmoins utile et important de faire la comparaison afin de comprendre les visions « possibles » de l'islam en métropole.

Je démontre dans ce texte qu'en examinant la construction de la mosquée de Paris et des mosquées et autres sites religieux musulmans provinciaux des années 1940, on s'aperçoit que le corps même des bâtiments ainsi que son style architectural et décoratif aidaient à définir les contours souhaitables d'un islam français et d'un islam en France. Pendant cette période, la mosquée de Paris et les lieux de culte provinciaux étaient le terrain sur lequel les administrations françaises des deux côtés de la Méditerranée ont essayé de construire des visions assez différentes de la religion et des pratiques musulmanes en métropole et d'élaborer un appareil bureaucratique pour encadrer l'expression de l'islam en France. La tension entre l'islam français du site parisien et l'islam en France de certains sites en province est visible non seulement dans les discours et les débats qui ont entouré leur création, mais également dans les sites eux-mêmes. Je débute donc par une discussion des origines de la mosquée de Paris pour mieux définir ce que j'appelle « l'islam français ». Ensuite, je me pencherai sur la création d'un islam en France en province pour mieux élaborer les différences entre les deux visions d'islam. Afin de démontrer cette différence, j'examinerai les deux « modèles » de site provincial, d'abord les lieux de cultes modestes destinés aux populations musulmanes locales (à Saint-Étienne et à Marseille) et les sites luxueux destinés à l'élite musulmane transnationale et aux français « indigénophiles » (à Nice et à Vichy). Je conclurai avec le cas ambigu de la mosquée de Marseille, qui représentait un premier pas vers la création d'un site qui incarnerait une nouvelle vision d'islam qui n'était ni l'islam français, ni l'islam en France. Dans cette vision marseillaise, quoique problématique, l'islam pouvait être parfaitement « intégré » dans un paysage urbain français, sans rien perdre de sa spécificité. La mosquée de Marseille, malgré son importance symbolique et pratique, n'a toujours pas été construite, et on pourrait se demander si la vision d'islam qu'elle représentait pourrait être incarnée dans une mosquée métropolitaine, et ce que cela signifierait pour l'islam en France. Car en métropole, comme j'espère le démontrer, la mosquée est le symbole par excellence utilisé pour essayer de définir l'islam, quelle que soit cette vision.

## **Un « monument durable » : la mosquée de Paris et l'élaboration de « l'islam français »**

Avant d'aborder la question de la construction des sites religieux musulmans en province, il convient d'abord de résumer très brièvement les débats qui ont eu lieu pendant la création de la mosquée de Paris et de faire apparaître la dichotomie entre le trait « franco-laïc » et celui « maroco-archaïque » qui caractérisaient l'islam français.

Ce projet de complexe parisien a évolué pendant la guerre de 1914-1918 et les années qui l'ont immédiatement suivie, et la construction de ce site religieux a commencé en 1922, ouvrant ses portes en 1926. La mosquée a été conçue dans un contexte historique au cours duquel l'empire colonial français se sentait menacé par l'Angleterre qui, avec son propre empire, avait pour ambition de s'afficher comme la plus grande puissance musulmane ; par l'Allemagne, qui construisait des mosquées pour les soldats indigènes français dans leurs camps de prisonniers de guerre et par l'Empire Ottoman et le spectre de panislamisme<sup>3</sup>. On ne peut sous-estimer le rôle de l'armée dans l'élaboration d'une administration métropolitaine de l'islam, car les premiers gestes destinés aux sujets et protégés musulmans résidents, même temporairement en France, étaient ceux de l'armée envers les soldats coloniaux. La population musulmane de Paris, à cette époque, était assez réduite : en 1924, il y avait environ 50 000 immigrants maghrébins mais en 1930, 20 000 immigrants supplémentaires sont arrivés en région parisienne<sup>4</sup>. Au moment où la mosquée de la capitale a été construite, il était donc encore possible d'élaborer une vision de l'islam en métropole et une politique musulmane sans être obligé de prendre en compte l'avis d'une population musulmane importante.

Alors que la construction du site a commencé en 1922, le terrain avait donc été préparé depuis des années par les efforts d'un groupe de français « indigéno-philés » et des personnalités musulmanes avec le concours de plusieurs hommes politiques métropolitains et coloniaux, tels que Paul Bourdarie, rédacteur de la *Revue Indigène* ; Edmond Doutté, islamologue ; Edouard Herriot, sénateur ; Pierre Godin, membre du Conseil municipal de Paris, mais aussi avec la participation, parfois contestée, d'administrateurs coloniaux tels que le Maréchal Hubert Lyautey. Si Kaddour ben Ghabrit, un algérien qui travaillait au service du Sultan du Maroc, et président de l'association musulmane qui serait chargée de l'administration de la mosquée de Paris, était le musulman le plus impliqué dans ce projet<sup>5</sup>. Parmi les

---

3 Sur la politique musulmane française pendant cette période, voir Henry Laurens, *Orientales II: La III<sup>e</sup> République et l'Islam*, Paris: CNRS éditions, 2004 et Pascal Le Pautremat, *La Politique musulmane de la France au XX<sup>e</sup> siècle: De l'Hexagone aux terres d'Islam, Espoirs, réussites, échecs*, Paris: Maisonneuve & Larose, 2003.

4 Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie: L'immigration algérienne en France, 1912-1922*, Paris: Fayard, 1992.

5 Pour des informations plus précises, voir mon article et également Sadek Sellam, *La France et ses musulmans: Un siècle de politique musulmane 1895-2005*, Paris, Fayard 2006 ; Alain Boyer, *L'Institut Musulman de la Mosquée de Paris*, Paris: La Documentation française, 1992 ; Jalila Sbaï, « La République



hommes politiques qui soutenaient l'idée de construire une mosquée en métropole après l'adoption de la loi de 1905, citons le sénateur Edouard Herriot, qui avait monté une défense assez subtile de ce projet à l'Assemblée nationale. En avançant « qu'il n'y a pas de contradiction », le sénateur montrait d'abord que ce que l'État subventionnait était un complexe où il y aurait une mosquée, donc un site religieux et un institut musulman, qui « serait appelé à étudier toutes les questions relatives à la défense des intérêts musulmans et aux relations de la métropole et des colonies ou pays de protectorat musulmans ».

Sa justification semblait être fondée sur le fait que le gouvernement français finançait l'établissement d'un centre tout à fait laïc au service des intérêts politiques français et non un lieu de culte, chose désormais interdite par la loi. Cependant, il enchaînait avec la deuxième partie de son explication, qui pouvait très bien prêter à confusion :

« L'État français reconnaît aux citoyens français des colonies le droit de pratiquer leur culte, quel qu'il soit. Il n'y a aucun inconvénient à donner aux musulmans une mosquée, puisque très légitimement nous donnons aux catholiques des églises, aux protestants des temples et aux israélites des synagogues »<sup>6</sup>.

Il ajoutait, de surcroît, que ce n'est même pas l'État qui serait à la tête de cette mosquée, mais une association musulmane, la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam<sup>7</sup>. Cette argumentation était problématique à plusieurs niveaux. Tout d'abord, l'Institut Musulman n'a jamais existé, c'était une création entièrement « virtuelle »<sup>8</sup>. Ensuite, la question des pratiques judiciaires en métropole et aux colonies, c'est à dire l'application de la loi de 1905 en Algérie, était beaucoup plus complexe que ce qui apparaît dans le discours d'Herriot.<sup>9</sup>

---

et la mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France, » in Jean-Pierre Luizard, dir, *Le choc colonial et l'islam: Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'Islam*, Paris : La Découverte, 2006 ; et Michel Renard, « Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement, » in Mohammed Arkoun, dir, *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2006.

6 *Journal Officiel* 1 juillet 1920.

7 Cette association a été créée à Alger en 1917, soumise à la loi musulmane et non à la loi civile. À l'origine, son but était d'assurer l'acquisition de deux hôtels à la Mecque et à Médine pour héberger les pèlerins maghrébins lors du *hajj*. Composée des membres du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie (avec quelques originaires de l'AOF), elle a été présidée par Si Kaddour Ben Ghabrit, originaire de Tlemcen et chef du protocole auprès du Sultan marocain. Si Kaddour deviendra le recteur de la mosquée de Paris. En confiant la création de la mosquée à cette association (tout au moins fictivement), le gouvernement français voulait préserver l'illusion qu'il s'agissait d'un projet musulman dont la réalisation était seulement « facilitée » par l'administration française.

8 Sadek Sellam, qui le nomme "l'institut fictif de la mosquée de Paris," cite le Gouverneur d'Algérie, Châtaigneau, qui avouait en 1948 aux délégués musulmans de l'assemblée financière qu'il "s'agit non pas d'un institut d'enseignement, mais purement et simplement de la mosquée de Paris. Lorsque la mosquée a été édifiée en 1924, en raison du régime de la séparation des Églises et de l'État qui existe dans la métropole, il a été entendu que l'ensemble serait intitulé 'Institut Musulman', et c'est à ce titre qu'une subvention a été accordée à l'Institut Musulman pour permettre le fonctionnement de la mosquée de Paris." Sellam 218.

9 La référence d'Herriot aux "colonies" est pour le moins évasive, car en réalité il s'agit du régime d'exception à la loi de 1905 en Algérie, non pas sur l'étendue de l'empire français. En formulant les choses ainsi, Herriot

Bien que l'Institut tel qu'il a été décrit dans le discours d'Herriot n'ait jamais existé, il n'était pas seulement une fiction pour contourner la loi de 1905. Il était un élément important dans l'élaboration de l'Islam français et la distinction entre la mosquée et l'institut sur le plan esthétique était au coeur de cette vision. Les hommes derrière la création de la mosquée de Paris étaient convaincus non seulement que l'Islam était une religion totalisante qui avait une emprise sur la vie quotidienne de ses fidèles, rendant impossible la séparation des sphères privées et publiques, mais aussi que ces rituels devaient être accomplis dans un espace particulier, décoré d'une esthétique spécifique. Dans leur esprit, une mosquée était le lieu par excellence pour incarner leur vision d'un islam partagé entre des principes démocratiques et humanistes et les plus anciennes traditions musulmanes (ce qui, pour eux, voulait dire marocaines). Ceci en dépit du fait que les pratiques religieuses musulmanes ne nécessitent pas un lieu sacralisé pour leur bon déroulement et que le visuel n'est pas aussi central à l'Islam qu'il ne l'était dans l'imagination française<sup>10</sup>. Alors que les discours de ceux qui défendaient l'établissement de ce site parlaient surtout d'un institut, un temple aux connaissances musulmanes parfaitement compatible avec les temples français du Ve arrondissement tel que le Panthéon, les images du complexe ne montraient guerre un lieu scientifique intégré dans le quartier, mais une mosquée hispano-mauresque située dans le vide. Cette image, tirée d'une brochure distribuée pendant la construction du site, illustre la différence entre le discours sur l'institut laïc du Ve et un lieu de culte ancré dans la « pure » tradition marocaine.

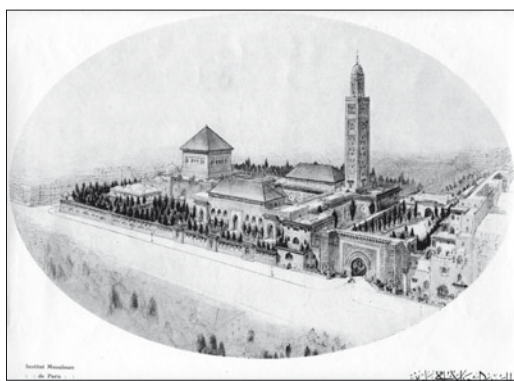


Fig. 1 - La mosquée de Paris, s.d.

—  
passe sous silence la question des différents régimes sur les deux côtés de la Méditerranée. Pour plus de précisions sur l'application de la laïcité en Algérie, voir Raberh Achi, "La séparation des Églises et de l'État à l'épreuve de la situation coloniale. Les usages de la dérogation dans l'administration du culte musulman en Algérie (1905-1959)", *Politix* 17, n° 66, septembre 2004 : 81-106.

- <sup>10</sup> Voir, entre autres, Oleg Grabar, "Symbols and Signs in Islamic Architecture," in *Architecture and Community: Building in the Islamic World Today*, ed. Renata Holod (Millerton: Aperture, 1983) et Barbara Daly Metcalf, ed., *Making Muslim Space in North America and Europe* (Berkeley: University of California Press, 1996).



Cette mosquée, si facilement reconnaissable grâce à son minaret, était peut-être placée quelque part dans Paris, mais il n'y a aucun indice pour indiquer qu'elle fait partie d'une collection de hauts lieux intellectuels et civilisés du Quartier Latin. Les architectes de la mosquée, Maurice Mantout, Robert Fournez, et Charles Heubès, dont certains avaient travaillé au Service des Beaux-Arts sous Lyautey au Maroc, ont beaucoup insisté sur la nécessité de donner au bâtiment « un caractère architectural africain » dont le style serait, plus précisément, « arabe »<sup>11</sup>. La presse s'est vite emballée et a conseillé à la population d'aller visiter la mosquée, qui leur rappellerait les odeurs et les saveurs de leurs voyages au Maghreb. La comparaison avec les expositions coloniales a aussi été faite et les journalistes assuraient aux touristes que « Cela changera les Parisiens de ces édifices en carton pâte par quoi l'on prétend traduire, dans les expositions, l'éclat, le charme mystérieux de l'intimité des maisons africaines »<sup>12</sup>. Cette mosquée-musée incarnait le mélange déséquilibré de l'islam français de ses fondateurs : un mélange des principes « civilisés » et traditions « pures » qui définissait, obligatoirement, la vie de tout musulman. Cet islam français, par le biais de la mosquée et d'autres sites « musulmans » parisiens et nationaux, était au centre de l'administration des populations issues de l'immigration de l'Afrique du Nord pendant cette période<sup>13</sup>.

## **La création des islam en France : débuts d'un appareil administratif métropolitain**

La mosquée de Paris a été à peine inaugurée en juillet 1926 que les données de la vie musulmane en métropole étaient déjà en train de changer avec l'arrivée de plus en plus de travailleurs d'Afrique du Nord. L'équilibre, toujours délicat, qui régnait entre la modernité et la tradition dans la vision de l'islam français prônée par la mosquée de Paris a été bousculé pendant les années 1940. L'administration française a dû s'interroger : est-ce que l'on veut un islam français ou plutôt un islam en France, où le souci de mélanger les éléments « français » et « arabes » serait moins central ? Le site parisien continuait largement à remplir l'office de vitrine de l'islam français, avec ses cérémonies religieuses mises en scène devant un public français, tout en maintenant un restaurant, un hammam et un café malgré les difficultés occasionnées par la guerre et les manques de l'immédiat après-guerre. Dans les villes provinciales, le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec d'autres

---

11 Maurice Mantout, "Note descriptive de la mosquée et de ses dépendances dressées par M. Mantout, architecte de la Société des Habous des Lieux Saints de l'Islam." S.d. AMAE Afrique 1918-1940/Affaires musulmanes/11.

12 Marius Alix, "Une cité musulmane à Paris." *Le Petit Journal* 25 février 1922.

13 Voir mon article et également Benjamin Stora, « Locate, Isolate, Place under Surveillance: Algerian Migration to France in the 1930s » in L. Carl Brown and Matthew S. Gordon, eds. *Franco-Arab Encounters: Studies in Memory of David C. Gordon* (Beirut: American University of Beirut, 1996) et Clifford Rosenberg, *Policing Paris: The Origins of Modern Immigration Control between the Wars* (Ithaca: Cornell University Press, 2006).

ministères et de l'administration algérienne, s'était lancé dans un programme d'établissement de lieux de cultes musulmans pour cette population de plus en plus importante. Ces lieux n'étaient pas forcément des mosquées, mais pouvaient être aussi des carrés musulmans dans des cimetières municipaux ou de modestes salles de prière. La plupart d'entre eux n'occupaient pas le centre-ville, et n'étaient pas inscrits dans la « carte touristique » de leur localité respective comme l'était la mosquée de Paris. La différence entre ces sites et leur tuteur parisien était due à plusieurs facteurs : les sites provinciaux n'avaient pas été conçus pour incarner l'islam français, ni pour devenir des lieux exotiques pour les touristes. À part quelques exceptions notables, ces lieux de cultes n'avaient pas non plus la tâche de symboliser la puissance française dans le monde musulman, car ce rôle était réservé au site parisien. Il convient de rappeler que les sites provinciaux qui ont été conçus sur le modèle parisien, comme les mosquées à Nice et à Vichy, n'ont finalement jamais été construits. L'islam des sites qui ont été créés était un islam en France au lieu d'un islam français paradoxal représenté par la mosquée de Paris. Cet islam en France représentait plutôt un islam « pur » importé directement d'Afrique du Nord, sans avoir été mélangé avec des valeurs françaises ; c'était une vision d'un islam que des administrateurs français croyaient représenter la religion telle que vécue par une population musulmane qu'ils concevaient comme incapable de devenir laïque. Cette population si « traditionnelle » avait donc besoin des sites religieux subventionnés par le gouvernement.

Il est difficile de déterminer si les premiers gestes « musulmans » de l'État français à partir de la Première Guerre Mondiale, la mosquée dans le Jardin colonial à Nogent-sur-Marne, la mosquée de Paris, l'Hôpital franco-musulman de Bobigny, répondaient à un besoin ou à une envie des communautés musulmanes résidentes en France tout en représentant la politique musulmane de l'État. Dans le cas des lieux de culte provinciaux des années 1940, il est possible de démontrer qu'au moins une partie de la population musulmane souhaitait la construction de ces sites et qu'il ne s'agissait pas uniquement de l'expression d'une politique du gouvernement<sup>14</sup>. Je prendrai les exemples des lieux de cultes proposés à Saint-Étienne et à Marseille, puis à Nice et à Vichy pour montrer deux modèles de site provincial : un lieu modeste pour servir une population de travailleurs dans le premier cas et des sites luxueux ayant un public composé principalement de l'élite transnationale musulmane et aussi de Français curieux de découvrir le monde « musulman ». Je conclurai avec Marseille, qui représente un cas à part dans l'élaboration d'un islam en France en même temps qu'une confirmation de l'enracinement de l'islam français dans l'imaginaire français, la mosquée de Marseille incarnant la tension qui existe entre ces deux conceptions depuis cette période.

Il est important de noter que la hiérarchie Paris-province et les relations parfois tendues entre les administrations métropolitaines et coloniales, surtout celle d'Alger, étaient visibles aussi au niveau du « peuplement » de ces sites. La recherche du

---

<sup>14</sup> Voir, par exemple, les lettres adressées aux bureaux du MONA par des délégations musulmanes provinciales demandant des subventions pour la construction des lieux de culte. CAOM 81F 832.



personnel (muftis, imams, etc.) pour ces lieux de culte était encore un terrain pour essayer de définir un islam en métropole sous la tutelle de Paris et Alger en même temps. Le gouvernement général de l'Algérie envoyait du personnel religieux pour travailler en métropole sous le régime juridique des cultes algériens, le décret du 27 septembre 1907 laissant la possibilité au gouverneur général d'Algérie de subventionner le clergé en fonction d'un « intérêt public et national ». Cependant, vers la fin de la guerre, l'administration algérienne commençait à se demander s'il n'y avait pas une autre façon d'organiser les choses. En 1945, on proposait d'augmenter la subvention algérienne à la mosquée de Paris au lieu de payer ses agents de culte directement. Toutefois, la formule qui a été utilisée pour lancer cette idée est pour le moins suggestive : « il ne serait pas opportun de préparer en ce qui concerne le culte musulman dans la Métropole, une nouvelle réglementation permettant de faire face aux besoins locaux [?] »<sup>15</sup>. Le fait qu'à Paris et Alger on pensait qu'il valait mieux trouver un mélange de personnel religieux d'Alger et de personnes locales ne voulait pas dire que le gouvernement général jouerait un rôle réduit dans l'administration de l'islam en métropole. Si Kaddour, en tant que recteur de la mosquée de Paris, serait responsable de la sélection des candidats locaux et aurait également le pouvoir de suggérer des candidats maghrébins, presque toujours algériens, pour des postes provinciaux. C'était effectivement Si Kaddour qui avait proposé l'idée de répondre aux besoins religieux à Paris et en province en envoyant des imams algériens pour des périodes de six mois à la mosquée de Paris et en choisissant des imams pour « les grands centres de main-d'œuvre nord-africaine de la métropole [...] parmi les musulmans ayant déjà une activité professionnelle et possédant des diplômes suffisants »<sup>16</sup>. Dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, Si Kaddour a expliqué aux immigrés marocains travaillant dans les mines qu'ils devaient choisir des imams parmi les leurs car « ces fonctions peuvent très facilement être remplies en continuant à exercer normalement une activité professionnelle »<sup>17</sup>. Les résidences de Rabat et de Tunis subventionnaient aussi le personnel des lieux du culte musulman en métropole. Il est difficile de cerner si l'origine du personnel, venant du Maghreb ou résidant en France, a eu une influence importante sur les pratiques religieuses ou plus globalement sur la vision de l'islam incarnée dans tel ou tel site provincial. Les sources archivistiques ne nous permettent pas de déterminer si les différentes pratiques et conceptions d'islam étaient le résultat d'une approche différenciée à l'administration de l'islam à Paris et en province, ou plutôt d'un effort spontané du personnel afin d'encourager certaines pratiques. Malgré cela, il apparaît que les sites provinciaux n'ont pas été envisagés comme les égaux de la mosquée de Paris, ni quant à leur personnel et à leurs pratiques religieuses, ni par rapport à leur architecture et à leur décoration.

15 Lettre du ministre plénipotentiaire au ministre de l'Intérieur, 3 avril 1945. CAOM 81F 832.

16 Lettre du ministre de l'Intérieur au gouverneur général d'Algérie, 26 septembre 1945. CAOM 81F 832.

17 Lettre de Si Kaddour au ministre des Affaires étrangères, 26 mai 1948. AMAE Afrique/Levant/Généralités 1944-1952/47.

## Les sites modestes : la salle de prière de Saint-Étienne et le cimetière musulman de Marseille

L'histoire de la « salle de prière » pour les musulmans de Saint-Étienne commence en 1943 avec la promesse faite par le Ministre de l'Intérieur à Si Kaddour d'établir un lieu de culte qui devait « apparaître comme une nouvelle manifestation de sollicitude du Gouvernement vis-à-vis des indigènes nord-africains de la Métropole »<sup>18</sup>. Entre 1943 et 1944, plus de 202 900 francs y ont été consacrés, à ajouter aux 1 200 000 francs que le Ministère avait déjà prévu pour la construction d'un lieu de culte à Saint-Étienne. Le concours du Service Central des Affaires Nord-Africaines, du Ministère de Travail, des Amitiés Africaines, du Comité des Houillères, du département de la Loire et de la ville elle-même montrait à quel point le projet était essentiel. À l'opposé des plans dessinés pour la mosquée de Paris, le site stéphanois était conçu comme un bâtiment beaucoup plus modeste à la fois en dimension et en décoration.

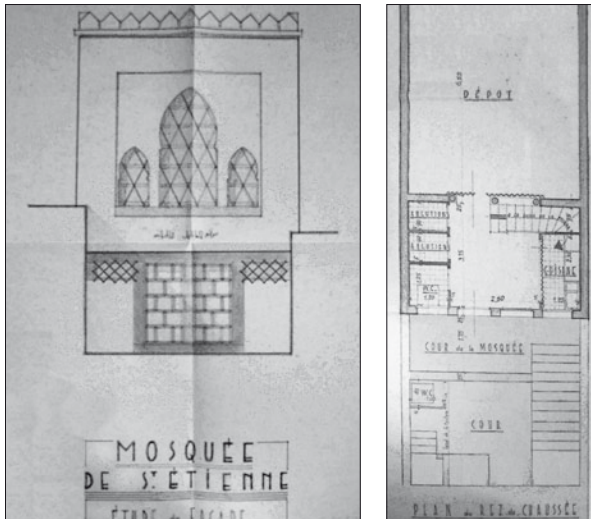


Fig.2 - Croquis de la mosquée de Saint-Étienne. Source: CAOM 81F 832.

Le site de Saint-Étienne ne ressemble guère à celui de Paris. Son toit n'a pas de coupole, uniquement des tuiles. Qui plus est, il n'y a pas de minaret, ce qui est pourtant le symbole visuel par excellence pour signaler une mosquée. Les documents conservés aux archives n'indiquent pas pourquoi ce site a été conçu sans minaret. En dehors des différences esthétiques entre les deux sites, les différences structurelles étaient aussi importantes et suggèrent que les activités qui auraient lieu à Saint-Étienne, dans l'esprit de ceux qui ont conçu l'espace, ne ressembleraient guère à celles du site parisien. Il n'y avait ni café, ni restaurant, pourtant décrits comme

18 Lettre du sous-directeur de l'Algérie à Si Kaddour, 6 août 1943. CAOM 81F 832.

essentiels à une mosquée par les architectes de la mosquée de Paris, seulement une cuisine. Au contraire du site parisien, la mosquée de Saint-Étienne n'était pas conçue pour le tourisme. L'existence des deux cours (« cour » et « cour de la mosquée ») semble impliquer que parfois les fêtes étaient célébrées comme sur le site parisien, c'est-à-dire avec une « réception » publique pour les officiels français et l'élite musulmane et les offices religieux qui n'étaient ouverts qu'aux musulmans.

Un site qui ressemblait à celui de Saint-Étienne quant à son échelle et son public était le carré musulman dans le cimetière de Saint-Pierre à Marseille. D'après les rapports de l'administration locale, l'idée de réserver un carré aux musulmans de Marseille serait la réponse à un incident où un cortège funéraire « d'Européens » aurait dérangé un groupe de musulmans en rangs en train de prier, provoquant une dispute. Cette dispute aurait eu lieu à cause de « l'ignorance européenne de la religion musulmane », les Français n'ayant pas apprécié l'importance des rites musulmans qui devaient être accomplis dans un espace particulier en raison des contraintes « archaïques » de l'islam. Cette image d'un islam dont les pratiques religieuses nécessitaient des formes très strictes, comme prier en rangs serrés, dans l'exemple cité ci-dessus, relevait de la même logique que celle des promoteurs de la mosquée de Paris et de son islam français.

La ville a fait don d'un carré assez grand pour contenir 1 000 corps, et la kouba du carré a été construite avec une subvention du ministère de l'Intérieur et du gouvernement général de l'Algérie. Le projet d'un carré du cimetière pour les résidents musulmans de Marseille a rapidement bénéficié du soutien des préfets de la région, qui constataient que la construction

« a modifié le moral de nos sujets d'Afrique du Nord, à un point tel que leur pensée primitive qui aurait été de considérer ce terrain comme un relais avant de transporter les corps de leurs compatriotes dans leurs pays d'origine, s'est transformée, chez certains, au point d'envisager de laisser pour toujours la dépouille des leurs sur ce coin de France que beaucoup se sont pris à aimer »<sup>19</sup>.

Cette soudaine affection pour le carré musulman était due, selon les promoteurs du projet, à l'ajout de la kouba. Les résidents musulmans qui ne se contentaient pas du pauvre carré insalubre qui leur avait été consacré seraient devenus « attachés » au cimetière après l'adjonction de la « kouba toute blanche au croissant doré, entourée des cyprès »<sup>20</sup>. Ce symbole modeste de l'architecture dite « musulmane » signalait par sa présence dans le cimetière municipal que les pratiques religieuses musulmanes, surtout celles qui étaient liées aux actes de la vie, étaient en train de s'ancrer dans le sol français. Ces deux sites, à Saint-Étienne et Marseille, incarnaient donc un islam « archaïque », venu « intact » du Maghreb, non mélangé avec les valeurs françaises, comme l'islam français de la mosquée de Paris.

<sup>19</sup> Note autour du cimetière musulman de Saint-Pierre, 23 juillet 1945. CAOM 81F 834.

<sup>20</sup> Ministère de l'Intérieur, Service des Affaires Musulmanes Nord-Africaines. Rapport sur l'Inauguration du Cimetière Musulman et de la Kouba à Marseille, 21 novembre 1945.

## Rivaliser avec Paris : les mosquées de Nice et de Vichy

Le projet de construire une mosquée à Nice et à Vichy représentait l'autre extrême dans la création des lieux de culte provinciaux : ces sites étaient conçus pour attirer l'attention de l'élite musulmane internationale et d'une élite française « indigénophile ». S'agissant du site niçois, le promoteur original du lieu de culte était un homme d'affaires algérien de Laghouat, Mekki el Madani. Il proposait à l'administration locale et à celle d'Algérie le projet d'un complexe comprenant une mosquée et un institut, sur le modèle de la mosquée de Paris. Il aurait même confié à M. Chambige, l'administrateur de la commune mixte de Laghouat, qu'il voulait « saper l'oeuvre de Si Kaddour Ben Ghabrit à Paris. »<sup>21</sup> Ce projet avait évidemment suscité assez d'intérêt pour que le Président du Comité Consultatif du Culte Musulman à Alger<sup>22</sup>, Ibnou Zekri, soit envoyé par le Gouvernement Général pour évaluer la situation locale. Malgré cela, le Gouverneur Général avait cependant évoqué non seulement le spectre des objections au projet, notamment une atteinte à la loi de 1905, mais aussi la crainte des réactions de la communauté musulmane de Marseille. Ces derniers auraient demandé pourquoi le gouvernement français voulait construire un lieu de culte dans une ville qui était « surtout composée d'Orientaux, la plupart très riches » au lieu d'en créer un à Marseille où il y avait une concentration importante d'immigrés musulmans et où la construction d'une mosquée aurait pour conséquence que « la France et surtout l'Algérie retireraient sans aucun doute... un plus grand bénéfice moral »<sup>23</sup>. Cette ambivalence de l'administration, liée à l'accusation potentielle d'élitisme, était sûrement le produit de l'expérience de la construction de la mosquée de Paris, où des critiques similaires avaient été évoquées. Les traces archivistiques ne nous permettent pas de savoir si El Madani ou les hommes politiques qui s'étaient intéressés à la question d'une mosquée à Nice avaient exprimé une vision esthétique et architecturale à propos du projet, et le décès d'El Madani a mis fin à ce dernier. Néanmoins, ils étaient tous d'accord sur le fait que c'était un projet destiné à un « clientèle » d'élite comme le site parisien.

Contrairement aux sites de Saint-Étienne, de Marseille et de Nice, le projet d'une mosquée à Vichy date officiellement de l'après-guerre. Le conseil municipal avait voté le projet en octobre 1947, mais l'idée était antérieure d'une vingtaine d'années. Comme à Nice, c'était un homme d'affaires, cette fois Tunisien (dont le nom n'est pas cité dans les archives), qui était à l'origine du projet. Il avait pris contact directement avec la Compagnie Fermière des Eaux Minérales de Vichy pour promouvoir sa mosquée dans la ville qui avait à l'époque l'ex-Sultan du Maroc, Moulay Hafid, et d'autres personnalités musulmanes du Moyen-Orient, comme résidents.

21 Notice de renseignements concernant M. Madani El Mekki, 31 décembre 1941. CAOM ALG/GGA 8 CAB 19.

22 Ce comité a été créé en 1933 à l'initiative de l'administration coloniale pour gérer les troubles observés dans les lieux de culte à Alger.

23 Note pour le Secrétaire Général du Gouvernement du Directeur des Affaires Musulmans: Projet de construction d'une mosquée et d'un Institut Musulman à Nice, 8 janvier 1942. CAOM ALG/GGA 8 CAB 19.



Avant-guerre, Si Kaddour et l'administration française avaient torpillé le projet avant même qu'il ne commence, craignant la concurrence avec la mosquée de Paris. Après la guerre, un groupe de l'élite musulmane et de français intéressés, présidé par l'ex-Président du Conseil égyptien, a demandé un terrain au maire de Vichy pour construire une mosquée à leurs propres frais, en rappelant qu'un tel site « ne saurait au surplus que servir à la fois l'intérêt national de la France et l'intérêt de l'Islam »<sup>24</sup>. Alors que Si Kaddour et le Préfet de l'Allier continuaient à s'opposer au projet, le ministère de l'Intérieur y était maintenant favorable, contraignant le recteur de la mosquée à réviser sa position, allant jusqu'à nier son opposition précédente et ses craintes pour la prépondérance de sa propre institution. Il stipulait néanmoins qu'il souhaitait plutôt la construction d'un oratoire musulman sous la tutelle de la mosquée de Paris, comme il en existait ailleurs en France, plutôt que la construction d'une mosquée qui, sous-entendu, pourrait éventuellement rivaliser avec celle de la capitale.

## **Une nouvelle vision de l'islam métropolitaine ? La mosquée de Marseille**

Le seul grand projet qui se distinguait des deux précédents était celui d'une mosquée à Marseille, dont l'idée remontait aux alentours de 1937, mais dont le vrai lancement n'avait commencé qu'en 1942.<sup>25</sup> Le Préfet, suite à des discussions avec le Ministre de l'Intérieur, avait déjà décidé que la ville ferait don du terrain et a donc commissionné des études architecturales à cette fin. Le Gouverneur Général d'Algérie, par contre, ne voulait pas d'un projet conçu dans le cadre d'une réponse marseillaise à la présence d'immigrés d'Afrique du Nord, mais plutôt une institution algérienne administrée directement par Alger avec un personnel exclusivement composé des ministres du culte algériens. Pour lui, non seulement la mosquée devait être gérée par l'Algérie, mais son architecture devait refléter une influence esthétique algérienne : le Gouverneur voulait que l'architecte choisi pour préparer les plans fasse un voyage d'études en Algérie avant de commencer son projet<sup>26</sup>. C'était néanmoins à Marseille, plus qu'ailleurs, que l'idée de construire une mosquée était la plus ancrée dans les besoins de la ville, bien qu'inscrite dans la réalité coloniale méditerranéenne. Les besoins auxquels le site était censé répondre n'étaient pas seulement ceux de la communauté musulmane de Marseille et des immigrés à venir, mais aussi ceux d'une ville en train de se rétablir de la guerre par le renouvellement des quartiers détruits pendant le conflit<sup>27</sup>. Des questions nationales et

24 Lettre de J.B. Jondet au Maire de Vichy, 7 septembre 1947. CAOM 81F 832.

25 Les associations musulmanes de Marseille et le maire ont annoncé le 7 juillet 2006 que la construction de la mosquée de leur ville commencerait en 2007 ou 2008 (c'est à dire 70 ans après les premiers débats sur le sujet).

26 Lettre du Préfet Régional de Marseille au Gouverneur Général, 26 février 1942. CAOM ALG GGA 8 CAB 19.

27 Sur la reconstruction de Marseille dans l'après-guerre, voir la thèse de Sheila Crane, « Reconstructing



coloniales marquaient également les discussions autour de ce projet. Déjà, pendant la guerre, Marseille se voulait l'égal de Paris quant à son rôle dans l'empire français et ceux qui soutenaient la construction d'une mosquée avaient utilisé un discours presque identique à celui des fondateurs de la mosquée de Paris. À la Délégation Municipale, le comité qui souhaitait la création d'une mosquée expliquait qu'un tel geste « pourrait être l'expression de la gratitude de la France envers l'Afrique du Nord et plus généralement au sujet de la religion Musulmane pour l'effort qu'ils n'ont cessé de fournir depuis 1940 ainsi que leur participation à la libération définitive du pays »<sup>28</sup>. La construction d'un lieu religieux comme commémoration d'un sacrifice militaire était, bien sur, un argument utilisé pendant les débats sur l'établissement du site parisien, mais les autorités locales marseillaises évoquaient aussi la nécessité d'une mosquée pour une ville qui se voulait un centre du monde musulman. Une mosquée, disaient-ils, « affirmerait le rôle primordial que doit jouer notre cité dans les relations entre la France et l'Afrique du Nord »<sup>29</sup>.

Alors que les soucis coloniaux, pendant cette période d'activité des militants nord-africains prônant l'indépendance, n'étaient jamais loin des préoccupations des élus marseillais, la mosquée qu'ils envisageaient allait servir également comme une source de renouvellement urbain pour une ville qui avait subi de lourds dégâts pendant la guerre. L'argument d'une mosquée comme patrimoine urbain, dans la métropole, et moteur de transformation économique et spatiale, n'était pas utilisé en faveur de la mosquée de Paris. À Marseille, l'emplacement de cette mosquée était particulièrement important :

Après des recherches assez laborieuses, un emplacement fut retenu, voisin du Boulevard des Dames et délimité par ce boulevard, la rue du Trou d'Airain, la rue des Grands Carmes et la rue du Terras. Cet emplacement, partiellement libre ou construit de bâtiments vétustes et de peu de valeur, offrirait l'avantage de se trouver dans une région particulièrement fréquentée par les Musulmans et d'être à proximité immédiate des ports et de la gare. Enfin, le plan d'aménagement et d'extension de la ville prévoyant la rénovation complète du quartier des Carmes, la construction de la mosquée en constituerait l'amorce.<sup>30</sup>

La mosquée alors, n'était pas seulement un site religieux musulman, bien qu'elle fût plus accessible, géographiquement parlant, aux musulmans de Marseille que ne l'était le site parisien aux musulmans de la capitale : elle faisait partie d'un programme plus vaste de rénovation d'un quartier entier. Effectivement, ceux qui soutenaient la création du site parlait d'abord du patrimoine artistique de Marseille et seulement ensuite de la politique musulmane française.

L'architecte de la mosquée de Marseille, André Devin, allait encore plus loin que les élus de la ville dans son effort d'inscrire le site religieux musulman dans

---

Place : Transformations of the Vieux-Port of Marseille, 1939-1959 » (Northwestern University, Art History, 2001).

28 Extrait des registres des délibérations de la Délégation Municipale, séance du 19 décembre 1944: Urbanisme, Construction d'une mosquée à Marseille. AMAE Afrique-Levant/Généralités 1944-1952/48.

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*





un programme de renouvellement de la ville. Contrairement à la mosquée de Paris, Devin voulait un site inspiré par l'architecture dite nord-africaine, mais « sobre » et moderne, faisant partie d'un paysage urbain rénové dont il serait le centre. Ce plan montre la place qu'aurait occupé la mosquée à Marseille (sur l'espace noirci) :

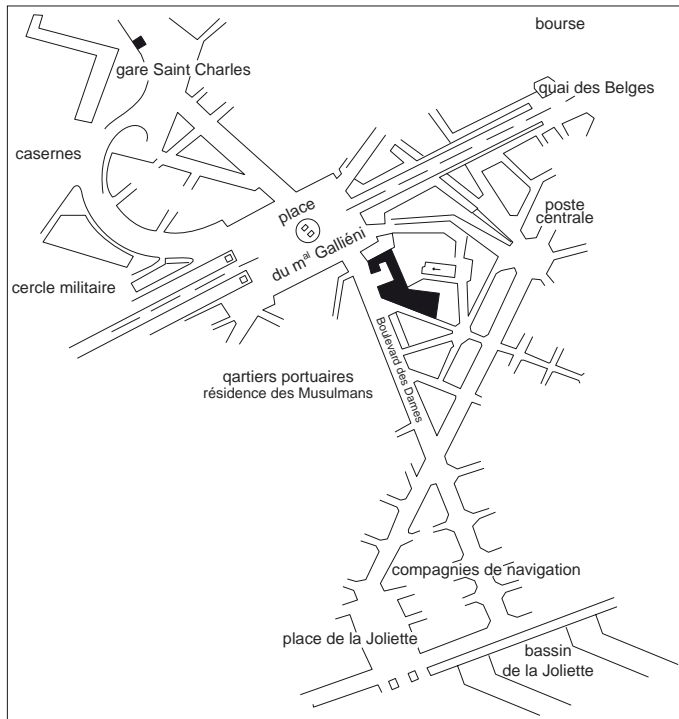


Fig. 3 - André Devin, Avant-projet, Plan de Situation, mosquée de Marseille. AMAE Afrique-Levant/Généralités 1944-1952/48.

Dans sa description de l'emplacement du site, Devin commençait par noter l'importance du fait que la mosquée serait dans un quartier musulman, et il remarquait seulement après l'heureuse coïncidence du don de terrain en plein milieu du quartier destiné à la rénovation. Devin se réjouissait que :

« le boulevard des Dames sur lequel doit s'ouvrir l'entrée principale de la mosquée est l'artère reliant le plus directement la gare St-Charles à la gare maritime en passant par la place du maréchal Gallieni. C'est à mi-chemin, entre ces deux postes essentiels, que se trouve le terrain proposé. La largeur des artères actuelles ou prévues élargies donne lieu à des perspectives intéressantes et il n'est pas superflu de souligner que le minaret a été placé, dans le projet, à un point tel que le voyageur arrivant par la gare St-Charles en découvre la silhouette dans l'axe de la rue Bernard Dubois. De même, un heureux découvert permettra une certaine visibilité de la masse générale du bâtiment depuis le début du bd des Dames, c'est-à-dire du centre mouvementé des grands départs et arrivées par mer. ... À 90 m environ de la place du maréchal Gallieni, s'ouvrant presque sur elle, la mosquée y sera pour

ainsi dire *intégrée* [c'est moi qui souligne] et participera non seulement à son ordonnance architecturale mais aussi à son mouvement. [...]

Le quartier insalubre de la butte des Carmes est appelé à disparaître et fera place...à de vastes jardins bordés par les façades sud de la mosquée alors que la façade principale bordera au Nord le bd des Dames. La démolition progressive des immeubles insalubres du quartier des Carmes dont la mosquée pourrait contribuer au démarrage apportera au projet prévu des éléments de verdure à tous points de vue souhaitable. »<sup>31</sup>

Le choix de Devin du mot « intégrée » pour décrire la relation de son site à sa ville montre la différence entre son projet et celui des architectes de la mosquée de Paris. Le site parisien n'avait pas été conçu pour être intégré à ses environs. Il était situé au cœur du quartier latin non pas pour être accessible aux musulmans parisiens mais pour incarner la compatibilité de l'islam français avec l'esprit français républicain et laïc. La mosquée parisienne a dû subir quelques modifications occasionnées par l'architecture moderne, mais ses architectes voulaient qu'elle se conforme au modèle de Fez, et non qu'elle fasse partie d'une conception parisienne. D'après la description de Devin, le site marseillais est un lieu mouvementé, au cœur d'un centre urbain en pleine vie : une mosquée qui semble incarner un islam en France tel que celui vécu par des individus qui faisaient des allers-retours à travers la Méditerranée, et non un islam français, presque muséifié, de la mosquée de Paris.

Autant la place de l'islam dans le renouvellement de la ville de Marseille apparaissait assez clairement dans le discours de Devin et des hommes politiques marseillais, autant en examinant de près ses projets architecturaux et décoratifs pour le site, sa vision devenait moins claire.

D'après le croquis de Devin, le minaret de la mosquée signale immédiatement et sans ambiguïté qu'il s'agit d'un site religieux musulman, ce qui n'était pas le cas avec le site de Saint-Étienne. Les dimensions du site correspondent à celui de Paris, plutôt qu'à celui des petites salles de prières ou des mosquées provinciales. Devin indiquait que ses dessins avaient été inspirés par l'architecture marocaine mais qu'il se servait également des éléments algériens. Le mot qu'il utilisait le plus souvent pour décrire la mosquée est « sobre » et il cherchait une « tendance moderne » tout en respectant « l'ambiance musulmane ». À cette fin, par exemple, il avançait que l'atmosphère appropriée à la salle de prières ne pouvait être réalisée que par un décor très restreint. Il croyait qu'il y avait la place pour des céramiques et d'autres éléments décoratifs marocains et algériens, mais l'artisanat maghrébin ne figurait pas au centre de son plan, en contraste avec le site parisien. Bien entendu, Devin dessinait son plan à un moment architectural très différent de celui pendant lequel les architectes de la mosquée de Paris ont conçu leur propre plan ; il avait été influencé par le modernisme qui prônait de la simplicité et de la sobriété. Malgré la différence de style, comme la mosquée de la capitale, celle de Marseille com-

---

31 André Devin, "Mosquée de Marseille, Avant-projet. Description Sommaire" [s.d.] AMAE Afrique-Levant/ Généralités 1944-1952/48.

prenait plusieurs cours, une salle d'ablutions, la Salle de Prières, des bureaux, une bibliothèque et des résidences pour le personnel. Par contre, le plan et surtout les dessins qui accompagnent le texte, troublent l'image d'une mosquée sobre, pas trop influencée par la décoration maghrébine « exotique ».

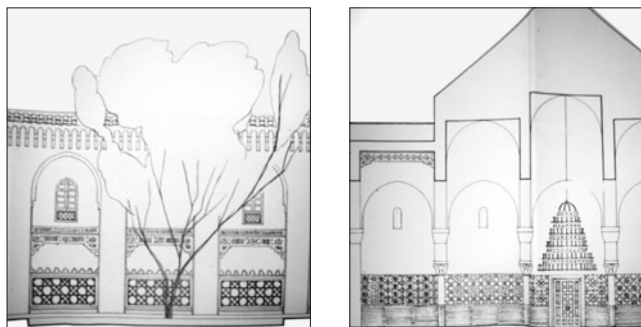


Fig. 4 - Images de la façade de la mosquée de Marseille. Celle de droite représente la salle de prières, celle de gauche montre une partie du mur intérieur qui donne sur la grande cour centrale. Source : AMAE Afrique-Levant/Généralités 1944-1952/48.

Les plans architecturaux dévoilent un site dont la composition intérieure ne différait guère de celle de la mosquée de Paris avec son style hispano-mauresque évident dans ses mosaïques marocaines, son chandelier presque identique à celui de Paris, et ses arches. Le choix d'illustrer ces croquis avec des « indigènes » habillés en vêtements « traditionnels », assis sous des palmiers ou des dattiers, s'appuyait sur une image coloniale et caricaturale de l'islam plutôt qu'aux dessins d'un site moderne destiné à être intégré à une ville métropolitaine en plein mouvement. Néanmoins, le projet de cette mosquée représentait un essai d'aller au-delà des deux modèles qui existaient à l'époque de sa conception : celle de la mosquée-musée, et celle du site modeste loin du centre-ville.

## Conclusion

C'est ce site ambigu marseillais, qui n'a jamais vu le jour en raison de l'opposition de Si Kaddour Ben Ghabrit qui craignait une rivale pour son institution parisienne, ainsi que la guerre, qui m'amène à proposer une série de réflexions sur la place de la mosquée dans le processus de définition de la religion musulmane en France. La mosquée de Marseille incarne parfaitement la tension entre deux courants d'islam pendant les années 1940 dans l'imaginaire politique des élus des deux rives de la Méditerranée. Avec ce site, ses partisans ont tenté, implicitement, de proposer un nouveau modèle d'islam en métropole qui puisait à la fois dans l'islam français de la mosquée de Paris ainsi que dans l'islam en France des sites

provinciaux. Le site marseillais représentait l'espoir de jouer un rôle important dans l'administration de l'islam en métropole et par la même occasion de mettre la cité phocéenne sur la carte du monde musulman. Le bâtiment, conçu vingt ans après celui de Paris, était marqué par l'évolution des idées architecturales. Tout en se disant « moderne » il reprenait les mêmes motifs décoratifs « arabisants » du site parisien, mais c'est bien la seule ressemblance entre ces deux sites. Le lieu de culte marseillais était associé avec un islam en France plutôt que l'islam français de la mosquée de Paris : pendant tous les débats autour de sa création, il n'y avait aucune référence à la laïcité, aux valeurs républicaines, ou à la compatibilité de l'islam avec la démocratie, qui sont les thèmes par excellence de l'islam français. L'islam associé avec ce site dans l'imaginaire français était celui des immigrés maghrébins et ceux qui militaient pour sa construction semblaient exclure des débats les pratiques religieuses, alors que dans le cas de l'islam français de la mosquée de Paris, elles en étaient au centre. Je ne voudrais pas avancer l'argument que cette tension définit encore l'administration de l'islam en France, car la situation est beaucoup trop complexe pour être résumée par une telle formule, mais je souhaite néanmoins affirmer que la mosquée, en tant que lieu physique situé dans un espace précis et en tant qu'institution employant un personnel particulier, a toujours été, en France, un prisme pour exprimer des points de vue politiques et sociaux sur la présence des immigrés venant des pays musulmans.

